



Février 2009 - N° 4

LA FILIÈRE VITICOLE EN 2007

5 000 producteurs de cognac en 2007

La renommée mondiale du Cognac, produit emblématique des deux départements charentais, est à l'image de ce fleuron de la région, exceptionnelle. Son vignoble couvre une surface réservée à la distillation d'eaux-de-vie la plus vaste du monde. Produit phare à l'exportation, il participe pour 1,6 milliards d'euros à l'excédent de la balance commerciale française en 2007. Première région pour la fabrication d'eau-de-vie naturelle, le Poitou-Charentes contribue à hauteur de 70 % de la valeur nationale de ce type de produits. En 2007, 5 000 vignerons des deux départements charentais entretiennent 72 400 hectares de vignes aptes à la production de cognac.

« Verser de l'eau dans du cognac, c'est gâcher deux bonnes choses » Charles LAMB, essayiste anglais (1775-1834)

Le cognac constitue un atout majeur pour les deux départements charentais. Le vin blanc à l'origine du cognac est produit par 5 000 exploitations dont 4 400 sont des professionnelles (enquête structure 2007). Le vignoble destiné à la distillation en eaux-de-vie et à la fabrication de pineau couvre 72 400 hectares. L'encépagement en Ugni Blanc représente 97 % des vignes plantées pour le cognac (enquête pratiques culturales 2006).

Dans la zone d'appellation Cognac, au recensement 2000, près de 6 800 exploitations tiraient un revenu des produits viticoles sur une surface moyenne de 12 hectares. En 2000, 360 exploitations cultivaient plus de 30 hectares, en 2007, ils sont près de 500.

En 2000, les jeunes chefs d'exploitation travaillaient des surfaces légèrement supérieures à celles de leurs aînés. Les superficies en vigne détenues par les plus de 55 ans représentaient 15 000 ha soit 19 % de la superficie totale.

En 2007, 5 000 exploitants ont déclaré des vignes aptes à la production de cognac

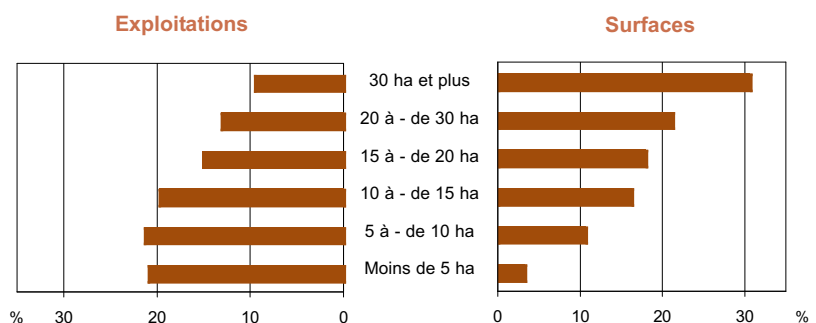
Départements charentais	2000		2007	
	Nombre exploitations	Surfaces en vignes	Nombre exploitations	Surfaces en vignes
Exploitations ayant des vignes*	6 785	75 486	5 000	72 400
dont professionnelles	5 746	73 078	4 400	70 500

*vignes à vocation vin apte à la production de cognac

Source : Agreste - Recensement agricole 2000 et enquête structure 2007

Voir « Avertissement » page 4 de ce document.

10 % des viticulteurs cognaçais entretiennent plus de 30 ha de vignes



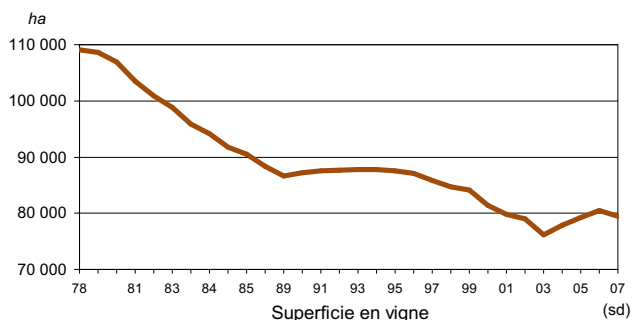
Source : Agreste - Enquête Structure 2007

15 000 hectares chez les plus de 55 ans

Tranche d'âge	Nombre d'exploitations	Surface en vigne à cognac (ha)	Surface moyenne en vigne à cognac (ha)
Moins de 34 ans	843	10 804	12,8
de 35 à 44 ans	1 831	22 538	12,3
de 45 à 54 ans	2 366	27 637	11,7
de 55 à 64 ans	1 164	10 499	9,0
65 ans et plus	581	4 008	6,9
Ensemble	6 785	75 486	11,1

Source : Agreste - RA 2000

30 000 ha de moins en 30 ans



Source : Agreste - SAA

(sd) semi définitive

La zone de Grande Champagne, cru cognac le plus prestigieux, demeure une région très viticole avec 54 % des terres agricoles réservées à la vigne. Les vignes en Borderies représentent 48 % de la SAU. Toutefois c'est dans les Fins Bois que le nombre d'exploitations viticoles est le plus grand et la surface en vigne la plus étendue. Dans les Bois Ordinaires, les vignobles se concentrent sur les Iles de Ré et d'Oléron avec des parcelles de très petites superficies.

Campagne 2007-2008 : de faibles rendements

Lors de la campagne 2007-2008, les vendanges charentaises destinées au Cognac se sont en général déroulées dans de bonnes conditions climatiques.

Les conditions climatiques de fin de printemps et de l'été 2007 puis la sécheresse de septembre ne sont pas favorables pour la vigne.

La récolte s'est caractérisée par une forte hétérogénéité des rendements. Les quantités sont en réduction par rapport aux années précédentes. De ce fait, les viticulteurs ont privilégié la filière cognac au détriment du pineau et des vins de pays.

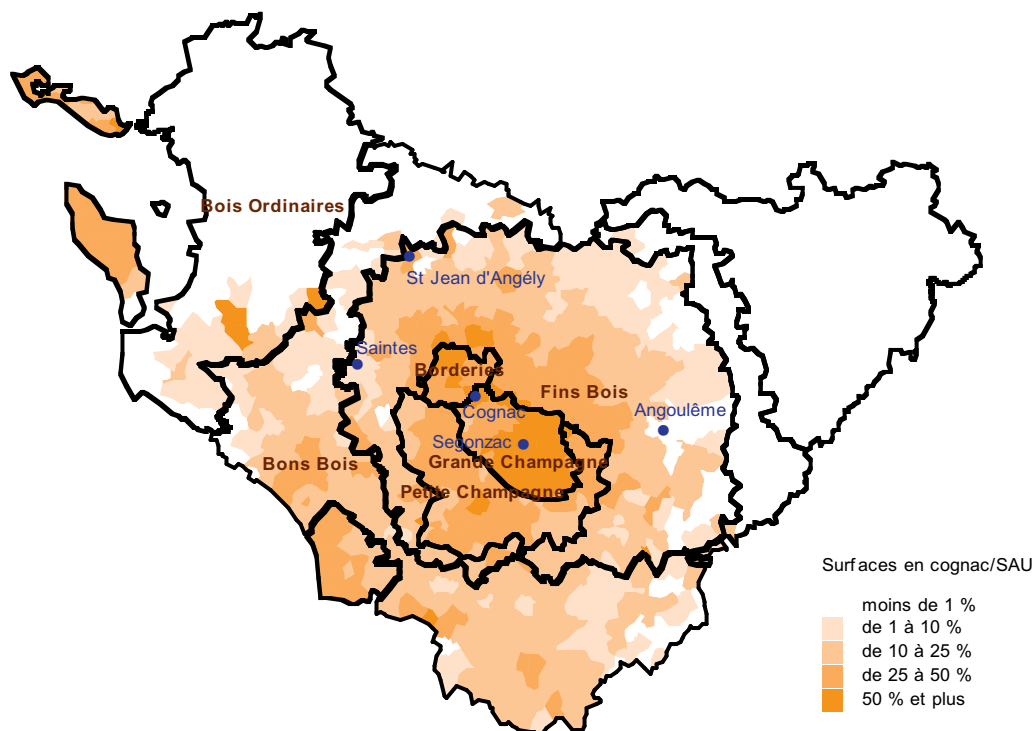
Peu de producteurs ont atteint le rendement annuel de 10,62 hl d'alcool pur par hectare.

42 % des surfaces en Cognac sont en Fins Bois

	Recensement 2000		BNIC 2007	
	Nombre d'exploitations	Surface moyenne en vigne à cognac	Vigne/SAU totale	Part des surfaces
Grande Champagne	708	18,4	54 %	18 %
Petite Champagne	1 227	12,2	32 %	21 %
Borderies	220	16,5	48 %	6 %
Fins Bois	2 849	11,0	23 %	42 %
Bons Bois	1 498	7,5	16 %	12 %
Bois Ordinaires	281	4,4	22 %	1 %
Hors zones	2	3,3	17 %	-
ENSEMBLE	6 785	11,1	26 %	100 %

Source : Agreste - RA 2000 - Bureau Interprofessionnel du Cognac (BNIC) 2007

Grande Champagne : un hectare de terre agricole sur deux est en vigne



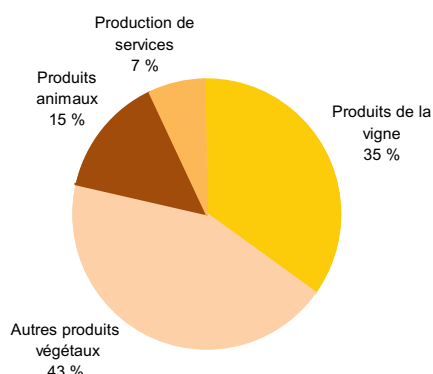
Source : Agreste - Bureau Interprofessionnel du Cognac (BNIC)

Cognac : première source de revenu de la Charente

En 2007, le vin, première source de revenu pour la Charente, représente 40 % de la filière végétale de ce département. En Charente-Maritime, il pèse pour 30 % de la valeur. Au final, la filière viticole des deux Charentes représente une valeur de production sortie exploitation agricole de 619 millions d'euros. C'est 25 millions d'euros de plus que le montant total des aides versées aux agriculteurs de toute la région en 2007.

Un tiers de la valeur de la production agricole provient de la vigne

Valeur de la production agricole des deux Charentes en 2007 :
1 760 millions d'euros



Source : Agreste - Les comptes de l'agriculture 2007

Record absolu des ventes de cognac en 2007

L'année 2007 a été exceptionnelle pour le cognac, jamais il ne s'est si bien vendu, notamment à l'étranger. Selon le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), les expéditions représentent un montant total de 1,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2006.

Le principal destinataire, les Etats-Unis, en importe, à lui seul, 35 %. Le deuxième marché, celui de l'Europe, pèse pour 26 %. Enfin, les pays d'Extrême-Orient talonnent l'Europe avec 25 %. La France, avec 4 % des ventes, ne constitue pas une part importante du marché.

L'embellie des ventes ne s'est pas poursuivie en 2008. Au cours des 9 premiers mois de l'année les sorties ont en effet diminué de 8 %.

Un peu d'histoire

Dès le III^{ème} siècle, les gaulois ont eu le droit de cultiver de la vigne en Saintonge. Ce privilège a été vraiment exploité au XII^{ème} siècle grâce à l'expansion du commerce. Dès lors la vigne s'est étendue.

Le vin supportant voyages, les vigneronniers à le distiller et à le fûts en chêne. On que le vin conservé bonifiait et que la affinait l'eau-de-vie.



mal les longs charentais pensèrent stocker dans des s'aperçut alors dans ces fûts se double distillation Le Cognac était né.

Au recensement de 1929, la vigne dans les deux départements charentais couvrait 83 500 hectares. A cette époque, 1 258 distilleries (3 017 France entière) transformaient la presque totalité des récoltes en eau-de-vie.

1,6 milliards d'euros en 2007

Expéditions de Cognac en 2007	HI Alcool Pur	Millions d'euros
Etats-Unis	156 656	573,3
Europe	154 985	474,0
Dont France	18 715	34,7
Extrême-Orient	110 856	479,2
Autres pays	19 794	82,3
Total des expéditions	442 291	1 608,8

Source : Agreste - Bureau Interprofessionnel du Cognac (BNIC)

Aspects réglementaires

Trois principaux décrets régissent l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac :

- **le décret du 1^{er} mai 1909** définit l'aire générale de production de Cognac, c'est-à-dire l'attribution d'une AOC non pas aux vins mais au Cognac.

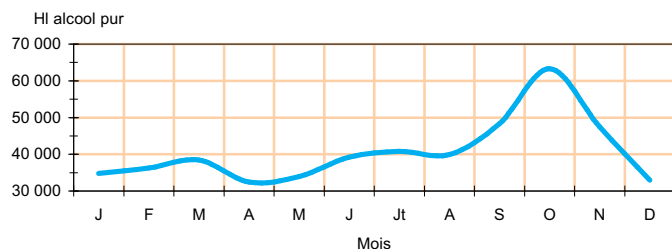
- **Le décret du 15 mai 1936** énumère les différents cépages qui doivent composer le vignoble destiné à la distillation produisant des eaux-de-vie (« eau-de-vie de Cognac » et « eau-de-vie des Charentes »). Les cépages sont à double fin, c'est-à-dire aptes à produire une eau-de-vie AOC et/ou des vins. Les trois principaux cépages sont : Ugni Blanc, Folle Blanche et Colombard.

- **Le décret de 1938** détermine les aires de production pour chacun des crus : Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois et pour la dénomination des Bois Ordinaires ou bois à terroir.

L'aire de production du Cognac s'étend sur une grande partie des deux départements charentais et quelques communes de Dordogne et des Deux-Sèvres.

Le **1^{er} août 2008** est la date d'entrée en vigueur du schéma d'avenir de la viticulture charentaise dans le cadre de la nouvelle Organisation Commune de Marché vitivinicole. Les aspects réglementaires sont repris dans un cahier des charges en cours d'élaboration.

Sorties mensuelles de Cognac importantes en octobre en 2007



Source : Agreste - Bureau Interprofessionnel du Cognac 2007

Parmi les eaux-de-vie, d'origine viticole, fruitière ou autre, le cognac pèse pour 70 % de la valeur des ventes.

Production commercialisée des eaux-de-vie naturelles 2007	Quantité (hl)	Valeur (euros)
Eaux-de-vie de vin (98 % de cognac) ou de marc de raisin	45 % 442 291	70 % 1 608 791
Whisky	1 811	3 895
Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation	216 370	78 052
Gin et genièvre	32 106	11 258
Vodka	211 946	494 670
Eaux-de-vie distillées à partir de fruits ou de grains	47 516	59 232
Alcool éthylique pur, non dénaturé	22 126	6 209
TOTAL	974 166	2 262 107

Source : Agreste - BNIC, Bureau Interprofessionnel du Calvados, du pommeau et des eaux-de-vie de cidre et de poiré

La sauce des tonneliers charentais

25 cl de vin de Pays Charentais blanc,
2 verres de Cognac,
150 g de lardons blanchis,
10 cl de crème fraîche,
10 cl de fond de veau
1 cuillère à soupe de moutarde.

Faire réduire le vin de Pays Charentais blanc de moitié, ajouter le Cognac, les lardons, la moutarde, la crème fraîche et le fond de veau. Laisser réduire jusqu'à obtention d'une sauce crémeuse.

Agrémentée de champignons, cette sauce est parfaite pour accompagner les tournedos.

Les crus du Cognac

Cinq crus de cognac s'étalent en cercles concentriques autour de deux villes principales, Cognac et Segonzac :

La Grande Champagne, exclusivement située en Charente autour de Segonzac, couvre en 2007, 13 349 hectares. C'est le cru le plus remarquable du Cognac, il se trouve sur un sol particulier appelé "campanien".

La Petite Champagne, deuxième grand cru de Cognac, s'étale sur 15 476 hectares en Charente et Charente-Maritime. Il s'étend sur un sol très riche en calcaire appelé « santonien ».

Les Borderies, petite enclave de production de Cognac située en Charente et Charente-Maritime, couvrent une surface de 4 123 hectares de vignes.

La zone **des Fins Bois**, à la périphérie des trois précédentes, est une région où se produit la majorité du Cognac avec 31 513 hectares.

L'aire **des Bons Bois**, dernière couronne de production de Cognac, est une zone qui déborde en Deux-Sèvres et en Dordogne. Elle occupe 9 147 hectares.

Avertissement

Le lecteur averti notera une différence sur le nombre d'exploitations entre le BNIC et l'enquête structure 2007.

Les principales raisons :

- le seuil minimum pour l'enquête structure de 20 ares de vignes est différent de celui du BNIC.
- seules les exploitations agricoles ayant eu une production (une récolte de raisins à l'automne 2007) sont interrogées.
- l'étude ci-dessus porte sur les deux départements charentais en excluant la partie située en Dordogne.

Pour en savoir plus :

- « Le prix des terres cognac poursuit son envolée » - Septembre 2008 - N° 16
- « Les pratiques culturelles de la viticulture charentaise » - Novembre 2008 - N° 23

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2009

Prix : 3,00 €

Préfecture de la région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique
20, rue de la Providence - BP 537
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.99
<http://draf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>
<http://draf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

Directeur de la publication : Bernard PERRON
Rédactrice : Marie-France MAROT
Composition : SRISE Poitou-Charentes
Impression : SRISE Poitou-Charentes
ISSN : 1282-2205
e-mail : srise.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr